

« Faisons Métropole ! »

« L'appel »

des acteurs économiques, sociaux et culturels du Val-de-Marne

4 interpellations et
10 propositions,

- pour remettre **le projet au centre** des débats,
- pour mettre **les acteurs au cœur** du projet métropolitain

Le contexte exceptionnel de la métropole du Grand Paris

L'ensemble parisien conjugué

- des dynamiques exceptionnelles liées à l'intensité des flux qui le traversent, à la concentration démographique et économique
- de fortes disparités sociales : la région Ile-de-France est la plus inégalitaire du territoire national.

Il recouvre des réalités « extraordinaires » : 30% du PIB national ; un projet hors norme comme celui du Grand Paris Express ; une crise profonde du logement....

Prendre à bras le corps la « question métropolitaine » recouvre en même temps plusieurs dimensions qu'il faut pouvoir travailler conjointement :

- instaurer de nouvelles relations partenariales entre Paris, ville-capitale, et les villes limitrophes ;
- mieux se saisir des enjeux d'un développement cohérent et durable du cœur de l'agglomération de Paris ;
- renforcer la place de la région de Paris dans le concert des « villes-mondes ».

Le législateur a donc accordé une attention particulière à la singularité du contexte francilien en définissant un statut spécifique pour la Métropole du Grand Paris.

Avec la loi de "Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles" (MAPTAM), adoptée le 27 janvier 2014, puis la loi Nouvelle Organisation Territoriale pour la République (NOTRe), adoptée le 16 juillet dernier,

une Métropole du Grand Paris de près de 7 millions d'habitants sera instituée au 1er janvier 2016.

Cette réforme comprend également un nouveau maillage intercommunal de l'agglomération de Paris : 12 « établissements publics territoriaux » en petite couronne, dans le périmètre de la MGP ; une vingtaine d'établissements publics intercommunaux » en grande couronne.

Aujourd'hui, il est temps de remettre le projet au centre des débats

Cette échéance, janvier 2016, est l'aboutissement d'un débat politique ancien qui s'est intensifié au début des années 2000. Plus récemment, plusieurs temps de débats et de concertation ont accompagné ce chantier : la consultation internationale sur le Grand Paris a produit des travaux, d'une grande richesse, présentés à la Cité de l'architecture et du patrimoine en 2009 ; le débat public sur le nouveau réseau de transport du Grand Paris Express a mobilisé de nombreux franciliens en 2010 ; les réunions organisées par Paris Métropole sur le « livre vert sur de la

gouvernance » ont prolongé cette implication citoyenne en 2012 ; des débats publics sur le projet métropolitain « mon Grand Paris » ont été organisés par Paris Métropole au printemps 2015 ; etc.

Pourtant, ces derniers mois, ce sont les questions institutionnelles qui ont absorbé les débats. Elles ont concerné d'abord l'Etat et les élus. Elles sont, de plus, éminemment complexes alors que la priorité devrait être donnée à la lisibilité de nos institutions. Peu à peu le Grand Paris s'est réduit à une question technique et institutionnelle ou au projet de métro éponyme.

Aussi, pour l'essentiel, « l'ambition » de la Métropole et le projet politique qu'elle portera demeurent des impensés de la réforme institutionnelle.

Que le débat se soit concentré sur la question institutionnelle fait aujourd'hui peser, sur le chantier métropolitain, le risque d'une désaffection ou d'une faible adhésion de la part des citoyens et des acteurs. C'est un élément de fragilité. Dans un contexte politique où les institutions métropolitaines demeurent débattues et contestées, c'est la porte ouverte à de nouvelles remises en cause.

Au-delà du métro Grand Paris Express, quels sont les objectifs de la création d'une « Métropole du Grand Paris » ? Quelles en seront les plus-values ? Sur quelle base et par quel processus de travail pourra être construite une « vision partagée » sur la Métropole du Grand Paris, sur ses réalités, ses projets et son futur ? Quelles seront demain les pratiques et manières de travailler, d'habiter, d'enseigner, d'apprendre ? Comment anticiper et préparer le futur avec les acteurs, notamment à l'heure de l'essor des technologies numériques et des nouvelles mobilités, en s'appuyant sur des écosystèmes d'innovation ?

Si ces questions ne retrouvent pas la priorité dans le débat public, le chantier métropolitain ne suscitera guère d'intérêt et de mobilisation de la part des habitants et des acteurs, lesquels pourraient ne garder que le sentiment d'un nouvel empilement institutionnel.

C'est pourquoi, à son échelle, le Conseil de Développement du Val-de-Marne a mis en place des démarches d'information, de réflexion et de contribution.

L'expérience des Codev a en effet montré l'apport, l'enrichissement indispensable que constituent les démarches de dialogue et de co-construction avec les acteurs des territoires.

Nos
Interpellations,

Nos
Propositions.

L'adoption de la loi NOTRe n'a été qu'une première étape vers l'affirmation d'une ambition métropolitaine à la hauteur des enjeux.

L'ampleur de la nouvelle institution dépendra largement d'ajustements postérieurs à sa création et, notamment, des politiques qu'elle décidera de mettre en œuvre ou des initiatives qu'elle prendra et, dans quelle articulation, avec les autres collectivités.

Notre démarche a pour objectif de nous permettre de comprendre et de participer au projet métropolitain. Ces premières propositions sont une invitation à poursuivre notre réflexion commune et à apporter ensemble des réponses...
... pour que la Métropole parte du bon pied !

Affirmez l'attractivité et la durabilité comme piliers du projet métropolitain !

Interpellation

Les premiers pas de la Métropole du Grand Paris seront observés avec attention et ses premières mesures jouiront d'une forte visibilité. Dès son installation, la Métropole du Grand Paris devrait donc affirmer deux priorités et engager leur mise en œuvre.

Se saisir des enjeux internationaux et construire avec les acteurs économiques une stratégie de développement métropolitain

La métropole du Grand Paris doit conserver ses entreprises et leur permettre de se développer au plan métropolitain, national et international. C'est un enjeu fondamental et c'est l'intérêt de tous. La Métropole du Grand Paris devra aussi attirer de nouvelles entreprises et être performante dans la compétition internationale. Sa stratégie économique devra se poser les questions d'attractivité, mais aussi de transition économique, de formation et de compétence, de solidarité... L'élaboration de cette stratégie devra poser la question des usages futurs et des attentes des acteurs quant aux manières d'habiter et de travailler, quant aux services urbains ; etc. Cette stratégie devra être partagée par toutes les institutions métropolitaines, du niveau des Villes et des Territoires au niveau de la Région, en passant par la Métropole du Grand Paris ou les Départements.

Comparaison n'est pas raison et chaque modèle a ses limites, mais la présentation d'autres expériences métropolitaines, à Londres ou dans d'autres agglomérations de par le monde, a montré combien les acteurs socio-économiques pouvaient être « coproducteurs » des projets et des dynamiques de développement. On n'en est pas là pour la Métropole du Grand Paris. **Au contraire, la technicité du chantier et le flou qui entoure les compétences de la future Métropole du Grand Paris génèrent incompréhension et inquiétude alors que les acteurs socio-économiques ont besoin d'interlocuteurs stables et clairement identifiés.**

Pour la position internationale de la Métropole du Grand Paris, l'implication étroite des acteurs économiques est essentielle, une proposition de « co-construction » avec eux du projet économique sera un message fort.

L'attractivité est aussi une « ouverture au monde ». L'hospitalité, l'accueil et l'insertion des chercheurs étrangers, des salariés étrangers,... qu'ils soient expatriés ou immigrants, est une condition à l'ambition métropolitaine.

Affirmer comme prioritaire la mise en œuvre de la transition écologique

La création de la Métropole du Grand Paris intervient en effet dans un contexte particulier marqué par la prise de position des métropoles

mondiales dans la lutte contre le changement climatique dont l'ampleur devrait s'illustrer à l'occasion de la COP 21. L'enjeu de la transition écologique a été au cœur des réflexions métropolitaines, notamment au moment de la consultation internationale d'architectes-urbanistes organisée en 2009 sur le thème de la métropole post-Kyoto, mais a, peu à peu, disparu des débats.

L'ampleur des enjeux de la transition écologique, qu'ils soient environnementaux (préservation d'un cadre de vie durable), sociaux (inclusion sociale et participation citoyenne) ou économiques (promotion des innovations), nécessite que la Métropole se saisisse pleinement de la question, de manière transversale, et mobilise les acteurs du territoire.

Ce serait l'occasion d'afficher l'ambition d'approches pilotes, pour la métropole parisienne, sur différents sujets (la nature en ville ; l'énergie ; les mobilités).

Il faudra être attentif aussi à ne pas perdre les bénéfices d'actions déjà engagées comme, par exemple, les initiatives du Département du Val-de-Marne dans le domaine de l'environnement (Plan bleu, Plan climat énergie départemental...) et veiller à leur réintégration et leur continuité dans le nouveau système institutionnel.

Propositions

1. Mettre en place une « task force » associée à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie économique internationale.

Un conseil économique, auprès de la gouvernance de la MGP, avec une vingtaine d'acteurs économiques (chefs d'entreprises, acteurs syndicaux et sociaux).

2. Affirmer un objectif de neutralité carbone à moyen terme pour la Métropole du Grand Paris et engager un Plan Climat Energie Métropolitain ambitieux.

S'inspirer d'initiatives métropolitaines pionnières comme celles du Grand Copenhague ou du Grand Oslo

3. Dans les premières réunions de la MGP, réunir les acteurs de la transition écologique. Ces acteurs sont aujourd'hui à l'œuvre dans différentes collectivités (départementales, communales).

Il faut les intégrer dans le nouveau dispositif institutionnel, s'appuyer sur leurs expériences, reprendre et prolonger leurs initiatives. Ils doivent pouvoir constituer ensemble, une formule originale « d'agence métropolitaine de développement durable ».

4. Promouvoir leurs initiatives locales pilotes.

S'appuyer pour cela sur le Conseil de développement métropolitain (ce pourrait être sa première saisine).

Faites participer les acteurs ! Construisons ensemble une « citoyenneté métropolitaine »

Interpellation

La recherche de la proximité, tant dans l'organisation des compétences ou des actions que dans celle des outils de la participation des acteurs, devra être menée à tous les niveaux.

La recomposition institutionnelle francilienne s'inscrit, en effet, dans un contexte général de défiance vis-à-vis des instances démocratiques, illustré par les forts taux d'abstention constatés dans la région pour les élections locales. Alors que le chantier métropolitain se caractérise par sa complexité, la question de la lisibilité de la future Métropole du Grand Paris se pose avec force.

Le nouvel espace institutionnel métropolitain devra ainsi faire émerger une « citoyenneté métropolitaine ». Elle prendra forme avec la possibilité, pour tous, de participer au débat et à la réflexion commune autour des défis, des projets et de l'ambition de la Métropole.

Penser ensemble le local et le global : c'est la condition du débat métropolitain

Quelles modalités pour permettre effectivement la participation au projet métropolitain ? Une condition semble être son organisation au niveau le plus local possible : c'est dans la proximité que peut naître la rencontre, l'échange autour de réalités partagées. Le local est ainsi perçu comme un espace stratégique pour aborder les questions métropolitaines à condition que la Métropole y verse des questions, des débats qui puissent associer citoyens et usagers et, en retour, nourrir les outils locaux.

Cette nécessaire proximité répond aussi à la diversité des territoires métropolitains, des façons d'organiser et de penser la ville. Cette diversité répond aux attentes des habitants qui n'ont pas tous les mêmes aspirations urbaines, mais également des acteurs économiques qui trouvent, dans la diversité des situations et des offres urbaines de la métropole, des réponses à leurs attentes.

Cet enjeu de proximité renvoie à deux acteurs : **le maire et les conseils de développement.**

Certainement, la « figure » du maire évoluera au sein de l'espace métropolitain. Il aura, dans le nouveau contexte institutionnel, une fonction pivot, mais aussi un rôle essentiel d'animation de la démocratie locale.

Articulés avec les nouveaux cadres institutionnels, mais aussi avec la capacité de s'en affranchir, les conseils de développement pourraient constituer des leviers pour accompagner les dynamiques de projets et assurer leur « mise en réseau et leur intégration » au plan métropolitain.

A Nantes, Lyon ou Marseille, les Conseils de développement assurent depuis 20 ans un rôle moteur dans les dynamiques d'agglomération et désormais métropolitaines. En Ile-de-France, après les Conseils de développement du Val-de-Marne, de Plaine commune, d'Est Ensemble, de Sénart et Saint-Quentin-en-Yvelines et, bientôt, de Paris, la création d'un Conseil de développement de la métropole du Grand Paris (MGP), dès lors qu'elle capitalisera sur les expériences passées et actuelles, sera une opportunité pour les acteurs franciliens.

Le comité des partenaires, installé par l'Etat et Paris Métropole, a permis, dans la phase de préfiguration, d'associer 60 acteurs économiques, sociaux et culturels aux travaux préparatoires à la création de la MGP. Il a constitué un cadre de travail et d'enrichissement de la réflexion collective sur les défis et projets de la future métropole. Cette implication devra être renouvelée et maintenue. Mais elle devra également évoluer et s'intégrer, avec le futur Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris, dans une démarche permettant d'élargir les implications et d'activer un « forum démocratique » métropolitain. Il s'agit de rendre les citoyens et les acteurs de la métropole partie prenante de son projet, de façon à faire vivre ainsi une citoyenneté et un « appétit de métropole ».

Propositions

Les propositions pour le futur Codev de la Métropole ont été établies et sont portées par le Codev du Val-de-Marne, en liaison avec les autres Codev franciliens : Plaine commune, Sénart et Saint-Quentin-en-Yvelines.

5. Densifier le réseau des Conseils de développement sur l'ensemble de l'aire urbaine parisienne.

Implantés localement, au plus proche des territoires de projets, ils permettront de fédérer les acteurs et d'intégrer d'autres formes émergentes de mobilisations citoyennes.

6. Installer un Conseil de développement métropolitain articulé à plusieurs échelles : ancré à l'échelle locale et rayonnant à l'échelle métropolitaine.

Dans la limite d'une jauge lui conférant une capacité opérationnelle et exécutive, ce nouveau Codev pourrait comprendre deux ensembles de membres : des personnalités qualifiées et acteurs d'envergure métropolitaine ; des représentants des Conseil de développement des territoires (EPT et territoires de projets), ainsi que des représentants des Codev de grande couronne. Pensé en « mode plateforme », le Codev de la MGP fonctionnerait donc au quotidien avec ce collectif dont la composition ouverte devrait lui permettre de se saisir des enjeux métropolitains. Le Conseil de développement de la Métropole du Grand Paris pourra également se réunir plus largement. Sous la forme d'un « forum », il pourra se tenir ponctuellement et sera ouvert à l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et culturels de l'espace métropolitain engagés dans l'ensemble des Codev ou d'autres formes de participations citoyennes. Il pourra également faire vivre ce réseau avec des outils de partage d'information et de débat.

Construisons le projet métropolitain sur les dynamiques existantes et la diversité des initiatives locales !

Interpellation

La réorganisation institutionnelle, engagée à tous les niveaux et dont la création de la Métropole du Grand Paris n'est qu'un élément, aura pour effet de redistribuer un grand nombre de compétences. **Elle pose dès lors la question de la pérennité de nombre de démarches ou de dispositifs, dans différents domaines.**

Or, que ce soit en matière de sport, de culture, d'environnement..., ces initiatives ont structuré des réseaux d'acteurs et représentent un ensemble d'activités et d'emplois, méconnus car disparates, hybrides..., mais essentiels au tissu économique et social.

Dans le domaine du logement, la spécialisation des compétences ne devra pas avoir pour effet de démobiliser des acteurs aujourd'hui impliqués, au risque de fragiliser encore davantage les dynamiques de construction. En matière d'action économique, l'addition des interventions publiques a pu rendre possible de nombreux projets.

De nouveaux espaces de projets ont pu émerger dont il ne faudrait pas perdre les acquis. En matière de tourisme, les actions inscrites dans la proximité et l'implication des habitants ont démontré leur capacité à ouvrir de nouvelles offres.

Le regroupement ou la re-concentration des associations et des équipements sportifs pourrait mettre en péril tout un ensemble de démarches locales qui concourent à l'amélioration de la santé publique et à l'insertion.

La réorganisation institutionnelle devra être ainsi opérée avec une attention particulière au maintien du lien social, soutenu par tout un ensemble de politiques publiques. Il faudra être attentif aux possibles effets induits de chaque restructuration et aux réparations ou compensations éventuellement nécessaires.

Certes, la fragmentation institutionnelle francilienne a pu générer des effets de segmentation des politiques publiques. Toutes les collectivités n'ont pas, par ailleurs, le même degré d'avancement, notamment sur la politique de l'habitat ou la préservation de l'environnement. Enfin, le territoire métropolitain se caractérise par l'importance des déséquilibres sociaux-spatiaux dont l'accentuation menace la cohésion territoriale. La Métropole du Grand Paris aura ainsi une assise territoriale pertinente pour mettre en réseau les initiatives et soutenir les "écosystèmes locaux".

- Elle peut permettre de corriger les déséquilibres en harmonisant, "par le haut", les politiques publiques existantes ;
- Elle doit pouvoir porter une ambition de justice sociale et d'équité territoriale.

Propositions

7. Lancer un recensement exhaustif des initiatives locales à l'œuvre, fin 2015, et susceptibles d'être affectées par la réorganisation institutionnelle.

8. Identifier, à cette occasion, les démarches territoriales innovantes et s'appuyer sur les bonnes pratiques locales pour mettre en œuvre les politiques publiques métropolitaines.

Redonnez un « sens » commun aux différents niveaux institutionnels !

Interpellation

Aujourd'hui, ce qui prédomine souvent :

- c'est le sentiment d'un mécano institutionnel déconnecté des dynamiques de projet ;
- c'est la crainte d'une possible confusion ou d'une probable compétition entre différents niveaux institutionnels, notamment entre la Région et la Métropole ;
- c'est l'appréhension d'une « recentralisation » qui tendrait à éloigner l'action publique des acteurs et des citoyens, comme par exemple la politique de la ville au niveau territorial.

Il est nécessaire de maintenir, pour chaque niveau territorial, un lien avec la fiscalité locale sur les entreprises.

La spécialisation des compétences sera positive dans la mesure où elle donnera au système institutionnel plus de clarté, permettant aux habitants et aux acteurs de mieux identifier les leviers et les responsabilités. Elle ne doit pas, cependant, conduire à une segmentation de l'action publique.

La spécialisation des compétences doit, a contrario, conduire à renforcer les coopérations et l'inter-territorialité.

Deux logiques devront ainsi présider à la mise en place des futures institutions territoriales dans l'espace métropolitain :

Un partenariat Région/MGP/Département est nécessaire pour saisir les grands défis métropolitains (attractivité et solidarité).

Le cœur de l'agglomération est le plus à même d'organiser et d'incarner un pouvoir métropolitain, mais l'échelle de la métropole, appréhendée dans sa réalité géographique et économique, c'est aussi celle de la Région.

D'importants pôles urbains, économiques et universitaires (Roissy, Orly, Saclay, Marne-la-Vallée, Versailles, Saint-Quentin en Yvelines, Cergy, etc.) seront ainsi extérieurs à la MGP. Le Grand Paris peut aussi être pensé à une échelle encore plus large, dans un Axe-Seine, en relation avec la façade maritime et portuaire.

Il y aura demain une ardente obligation à articuler l'action de la Région d'Île-de-France et de la Métropole du Grand Paris.

La définition de ce partenariat devra être une priorité début 2016.

Dans ce schéma, le Département pourra constituer demain un échelon d'équilibre et de cohérence, en synergie avec sa fonction sociale, et permettre d'articuler les niveaux territoriaux, métropolitain et régional.

Les dimensions territoriales des acteurs, notamment universitaires et économiques, devront être prises en compte par les territoires institutionnels

Il ne faudrait pas, a contrario, que les réorganisations qui vont inévitablement s'opérer au cours des années à venir prennent le pas ou imposent leur logique aux dynamiques des acteurs, à leur détriment. En effet, l'intensification des mobilités, combinée à la croissance des interdépendances entre les territoires, génère une fragmentation et une diversification des "territoires vécus" par les individus.

Ces espaces, dans lesquels les ménages franciliens organisent leur domicile, leur emploi, leurs loisirs, leurs pratiques culturelles et éducatives, leurs relations sociales et leurs consommations sont de moins en moins enserrés dans des frontières communales ou départementales.

Par ailleurs, les territoires institutionnels et les espaces des projets ne coïncident pas forcément.

Ils relèvent de logiques différentes. Leurs cadres peuvent, certes, parfois coïncider, mais plus souvent ils diffèrent. Ainsi, des dynamiques de projets territoriaux, à l'image de la Vallée Scientifique de la Bièvre, de l'ACTEP ou encore du Grand Orly, dépassent souvent les cadres territorialisés de l'action publique

Les logiques de projets n'entrent pas dans des périmètres

Elles s'expriment dans la rencontre entre une problématique de développement, un réseau d'acteurs et une géographie mouvante, alors que les territoires institutionnels procèdent de logiques essentiellement politiques et administratives. Les espaces de projets sont multiples ; leurs géométries sont variables, pouvant souvent se recouper, parfois sur des échelles très larges, parfois plus restreintes, et, dans certains cas, avec l'emboîtement de plusieurs échelles (local, régional, national, international). C'est un cadre de mobilisation, de mise en réseaux, de coopérations...

Dès lors, il serait illusoire de penser que demain, pas plus que ce ne fut le cas hier, le périmètre des futurs territoires institutionnel constitue, par essence, le « cadre naturel et exclusif » des dynamiques de développement.

Cette différence de nature entre territoires institutionnels et territoires de projets impliquera de penser les premiers comme potentiellement parties prenantes de plusieurs dynamiques de développement, en « inter-territorialité ».

Les futurs territoires institutionnels auront à accompagner en partenariat plusieurs projets, avec des dimensions variables, tantôt contenues, tantôt dépassant ces limites.

Autant d'espaces de projets, autant de périmètres

Si beaucoup d'opérateurs (syndicats urbains, RATP...) fonctionnent déjà à l'échelle de l'agglomération, pour d'autres acteurs les périmètres de référence représentent autant d'espaces de projets qui devront pouvoir être intégrés et pris en charge par les institutions territoriales et métropolitaines.

C'est le cas, par exemple, des universités déjà organisées selon des modes d'implantation et de rayonnement supracommunaux et infrarégionaux.

Dans l'Est parisien, l'UPEC s'organise ainsi de Vitry à Coulommiers et de Saint-Denis à Fontainebleau en passant par ses deux campus de Créteil et Sénart. Engagée, comme toutes les universités, dans la recomposition territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche au sein de la Communauté d'université et d'établissements Paris-Est, elle participe, à l'échelle métropolitaine, à la structuration des clusters dans le domaine de la santé et de la ville durable, comme celui de la Cité Descartes à Marne-la-Vallée. La table ronde, organisée en juillet 2013 par le CODEV avec l'UPEC, a montré la pertinence, pour cette université, de trois dimensions territoriales, locale, infra-régionale et métropolitaine, permettant de décliner trois axes de projets pouvant associer les collectivités et les acteurs économiques.

Pour le Val-de-Marne, plusieurs ensembles universitaires dessinent aujourd'hui autant de dynamiques :

- l'Est parisien, avec le territoire de l'Université Paris-Est (UPEC et UPEM) articulant le pôle de Créteil et celui de la Cité Descartes à Marne-la-Vallée ;
- le Sud francilien, avec le campus santé de l'Université Paris-Saclay (Université Paris Sud et Ecoles) sur le pôle KB/Villejuif ;
- le coeur métropolitain, avec Sorbonne Université (notamment l'UPMC), qui associe Paris et Ivry mais également Créteil dans le domaine des sciences de l'environnement (Aquafutura) et de la médecine (pôle allongement de la vie, Collegium Gallilée).

Au-delà, les futurs territoires ne pourront ignorer les liens de projets qui découlent des réalités géographiques qui les dépassent :

- celle par exemple de la Seine qui pose des questions communes tout au long de son cours ;
- celles des vallées, comme la vallée de la Bièvre qui rapproche les coteaux opposés ;
- celles des boulevards urbains, souvent rayonnants depuis Paris, ou celles des grands pôles d'échanges, comme Pompadour ou l'Echat, qui représentent des espaces de projets cohérents, etc.

Les futurs territoires institutionnels, avec la Métropole, devront se mettre en réseau pour accompagner ces réalités. La prise en compte de ces réalités multiples, au carrefour entre logiques institutionnelles, géographiques et d'acteurs, implique des capacités « d'articulation », de liens et de mises en synergie.

Propositions

9. Mettre en place un partenariat actif entre les institutions pour porter des ambitions communes et articuler les échelles de l'action publique.

Le développement économique pour la Région et la MGP, en s'appuyant sur le SRDEII, la cohésion et l'équilibre territorial avec les départements, avec des fonctions articulées et relais pour les échelons régionaux et métropolitains, etc.). La MGP pourrait prendre l'initiative de ce débat dans le cadre d'une « Conférence Territoriale de l'Action Publique régionale », début 2016.

10. Lancer le chantier d'une « carte des territoires de formation, de recherche et d'innovation » et mettre en place des structures de concertation.

C'est l'encouragement au développement de Codev autour des territoires universitaires et de l'innovation.